

Annexe IX

Formulaire de candidature à la mutation

I. IDENTITE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Diplôme au recrutement :

Autre(s) diplôme(s) :

II. EMPLOI ACTUEL

Ministère / Organisme :

Pool d'affectation :

Division :

Direction :

Résidence administrative :

Métier :

Niveau :

Rang :

Grade :

Emploi d'encadrement : OUI - NON

III. EMPLOI(S) POSTULE(S)

Le candidat qui postule plusieurs emplois doit obligatoirement indiquer son ordre de préférence, en regard des emplois figurant dans liste ci-annexée, au moyen de chiffres arabes (1, 2, 3,...) portés dans la colonne prévue à cet effet. Le candidat qui ne postule qu'un seul emploi doit indiquer le chiffre 1 en regard de cet emploi.

IV. INVOCATION DE RAISONS SOCIALES OU FAMILIALES

J'invoque des raisons sociales ou familiales : OUI / NON (1) (2)

Signature (1)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 décembre 2003 portant le Code de la fonction publique wallonne.

Namur, le 18 décembre 2003.

Le Ministre-Président,
J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE
Le Ministre de la Fonction publique,
Ch. MICHEL

(1) Biffer la mention inutile.

(2) Si oui, le candidat doit transmettre en même temps que son acte de candidature une copie de celui-ci au service social, par pli recommandé à la poste avec accusé de réception.

(3) En plus de la signature à apposer à cet endroit, le candidat doit obligatoirement parapher toutes les pages annexées, qui font partie intégrante du présent acte de candidature.